

Le Centre d'analyse stratégique vient de publier sa note d'analyse n° 226, qui fait **suite à une commande de Jeannette Bougrab, Secrétaire d'État à la Jeunesse et à la Vie associative**, et qui lui a été remise le 9 juin 2011 :

Comment améliorer l'accès des jeunes à la contraception ? Une comparaison internationale

Selon le Baromètre Santé 2010 dont cette note livre, en exclusivité, les premiers résultats, plus de 91% des Françaises sexuellement actives âgées de 15 à 24 ans déclarent en 2010 employer une méthode contraceptive. Cependant, une grossesse sur trois est encore non prévue, et dans les deux tiers des cas elle a lieu sous contraception.

Ces constats amènent à repenser la stratégie française à la lumière des expériences étrangères, où la combinaison des politiques d'information et d'accès à la contraception varie selon les moyens et la culture du pays.

Quelques initiatives étrangères peuvent ainsi être citées : l'accès centralisé à l'information sur la sexualité proposé par le gouvernement suisse, ou encore la sensibilisation dès le plus jeune âge à ces thématiques au sein des maternelles néerlandaises.

Plus généralement, nos travaux mettent en évidence l'efficacité du modèle nordique et suisse qui privilégie les campagnes ambitieuses d'information et de communication relatives à la sexualité. De leur côté, les pays anglo-saxons engagent des politiques d'accès à la contraception beaucoup plus volontaristes et innovantes mais misent moins sur le volet informatif. Les limites de ces stratégies trouvent une illustration dans leur difficulté à faire diminuer les taux des grossesses adolescentes.

La France, forte de ses acquis et de ses réseaux de professionnels, peut se donner l'ambition de développer une stratégie d'action complète en agissant sur ces deux registres.

PLUS
D'INFOS

www.strategie.gouv.fr

Contact Presse :

Jean-Michel Roullé, Responsable
de la Communication
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr
Tel : +33 (0) 1 42 75 61 37
Port. : 06 46 55 38 38



Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre :

- le Conseil d'analyse économique,
- le Conseil d'analyse de la société,
- le Conseil d'orientation pour l'emploi,
- le Conseil d'orientation des retraites,
- le Haut Conseil à l'intégration.

Pour ce faire, le CAS émet plusieurs propositions :

- 1 - Charger les rectorats de fournir aux chefs d'établissement les informations nécessaires pour satisfaire à leurs obligations en matière d'éducation à la sexualité, et d'établir un bilan des mesures engagées.
- 2 - Insister sur la sensibilisation des jeunes hommes et associer la prévention des IST et l'information sur la contraception en promouvant la double protection, notamment dans les campagnes de communication.
- 3 - Créer une plateforme d'information unique sur la sexualité (site Internet et application *smartphone*), qui proposera notamment un recensement des centres d'éducation et de planification familiale et de prévention des IST.
- 4 - Assurer aux mineurs la confidentialité et la gratuité des modes de contraception féminine et des consultations médicales nécessaires par un système de tiers payant, non notifié aux parents.
- 5 - Rendre effectif le libre choix contraceptif en développant une information sur l'ensemble des modes de contraception, y compris ceux qui sont encore peu connus en France.
- 6 - Développer un « bilan première contraception » gratuit pour les jeunes femmes âgées de 15 à 18 ans.
- 7 - À l'occasion de la délivrance d'une contraception d'urgence, charger les pharmaciens de remettre aux femmes de moins de 25 ans un guide présentant l'ensemble des moyens contraceptifs et contenant un coupon pour un rendez-vous chez un médecin agréé.

Ces travaux viennent compléter ceux menés par la mission parlementaire présidée par la députée Bérengère Poletti, en offrant un éclairage international.

Note d'analyse disponible sur
www.strategie.gouv.fr – rubrique Publications

PLUS
D'INFOS

www.strategie.gouv.fr

Contact Presse :

Jean-Michel Roullé, Responsable
de la Communication
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr
 Tel : +33 (0) 1 42 75 61 37
 Port. : 06 46 55 38 38